



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 98053

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les modalités d'accès à certaines formations de l'enseignement supérieur. En effet, il s'avère que le coût de certaines d'entre elles demeure encore à un niveau trop élevé, variant ainsi de 30 000 à 50 000 euros. Or ce genre de cursus, visant à former notamment des étudiants qui seront amenés à travailler sur des questions vitales pour la société française et son avenir, les constraint à recourir à des emprunts souvent lourds et particulièrement difficiles à rembourser lorsqu'ils seront entrés dans la vie active. Beaucoup d'entre eux renoncent donc à poursuivre dans cette voie, alors que leur candidature avait été retenue par des institutions prestigieuses. Elle lui demande si une réflexion sur le coût des études supérieures ne pourrait pas être menée, car ces jeunes étudiants motivés et talentueux méritent mieux que des portes fermées.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98053

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juillet 2016](#), page 6871

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)